

Thème 2 – Enseignement et Défense : acquis et résistances

Atelier C : L'enseignement de défense à l'épreuve de manuels et outils pédagogiques/ Médias, symboles et éveil à l'esprit critique des jeunes

M. Jean-Pierre LAUBY.- Au sein du thème 2, je vais maintenant rendre compte des débats centrés sur les deux sujets: « L'enseignement de défense à l'épreuve des manuels et outils pédagogiques », et « Médias, symboles et éveil à l'esprit critique des jeunes ». Je voudrais, comme l'a fait mon prédécesseur, saluer les membres de mon groupe parce que je crois que les travaux ont été d'une rare qualité, à la fois par la sérénité des échanges et la qualité des propositions, chacun ayant eu à cœur d'écouter l'autre, ce qui n'est pas toujours le cas dans des ateliers que j'ai l'occasion d'animer. Donc je voudrais les remercier pour m'avoir rendu la tâche aisée, d'autant, il faut le rappeler, que cet atelier a réuni le plus grand nombre de participants. Ceci explique aussi une restitution un peu plus longue que pour les autres ateliers.

Ces échanges ont - et là je prie tous les membres de l'atelier et du groupe de synthèse de m'excuser si je suis parfois un peu rapide sur certaines propositions ou certains points - débouché sur trois éléments, que je propose d'exposer en trois temps.

Je vous présenterai d'abord des éléments de contextualisation de l'enseignement de l'esprit de défense, afin de mieux situer les enjeux associés aux supports et outils pédagogiques, parmi lesquels les médias ont pris une place croissante.

Ensuite, il nous faudra évoquer un certain nombre de tensions éducatives, pédagogiques plus exactement, qu'il faut essayer de dépasser parce qu'elles font obstacle aux pratiques et à l'enseignement de défense.

Enfin, nous sommes arrivés à quelques pistes et propositions que nous vous soumettrons pour, précisément, tenter d'aller plus loin.

En premier lieu voici les trois éléments de contextualisation très forts qui ont été relevés avec force dans tous les ateliers.

Si les outils sont certes essentiels aux pratiques pédagogiques, s'agissant de l'esprit de défense, rien ne saurait se réaliser sans une réflexion préalable sur les finalités. Je ne m'étendrai pas sur ce point car il renvoie à ce qui était dit dans le thème précédent, cependant nous nous sommes tous évidemment accordés pour dire que la première des priorités est que les finalités sur la défense, ses objectifs, sur la manière de l'enseigner doivent faire l'objet d'un assentiment le plus large possible de la part de tous les acteurs, au sein du monde éducatif d'abord, et entre le monde éducatif et la défense, cela va de soi. Il est nécessaire de s'accorder ainsi sur la notion de défense elle-même, or il y a des acceptions très différentes sur ce point, notamment au sein du corps enseignant.

Deuxièmement, il faut aussi rappeler que l'enseignement de défense est défini par des cadres dans le système éducatif. Ces cadres sont évidemment les programmes et les horaires des enseignements. A cet égard, la situation est complexe. Certaines entrées relèvent du collège et font l'objet de thèmes bien définis en classes de cinquième et troisième (la sécurité, la défense et la paix), et de possibilités de sujets à l'examen final, ce qui confère un enjeu à la maîtrise de ces contenus.. Au lycée, le devoir de défense entre dans le champ de l'éducation civique, juridique et sociale, qui est un enseignement dont les thèmes sont ouverts au choix des élèves et de leurs professeurs. La loi de 1997 fait cependant obligation de traiter le devoir de défense. Dans les faits, pour de multiples raisons, on est encore loin du compte, de sorte que le lycée doit faire l'objet d'une attention plus soutenue, au moment où les élèves

doivent se faire recenser. Au delà il y a toutes les autres disciplines qui, à des degrés divers, selon les entrées de leurs programmes, peuvent aussi permettre de conforter le degré de connaissance de la notion et des enjeux de la défense; et là, à la différence de l'éducation civique, rien n'est vraiment balisé. Il n'y a donc pas de visibilité globale sur l'ensemble du cursus d'un élève dans le second degré. Nous verrons plus loin, en termes de propositions, qu'il y a matière à réflexion car il nous manque véritablement un outil qui puisse fédérer en quelque sorte les réflexions et les énergies.

En troisième lieu plusieurs enseignants dans les groupes ont rappelé que parler d'esprit de défense est particulièrement difficile avec certains publics d'élèves: certains d'entre eux dont l'intégration n'est pas assurée se replient souvent sur des valeurs d'individualisme ou identitaires, traiter de patrie, de défense nationale, voire européenne, devient un exercice délicat; pour d'autres ce sont tout simplement les outils pédagogiques qui ne sont pas adaptés à l'appropriation de faits et de notions complexes. Tout cela invite à réfléchir à des entrées et à des supports qui soient mieux adaptés à la difficulté scolaire, quelle qu'en soit son origine. Nous avons évoqué, bien évidemment, la crise des banlieues, mais nous avons été aussi un certain nombre à rappeler que cela ne devait pas cacher d'autres publics en difficulté, notamment en milieu rural où l'on a peu ou prou les mêmes profils d'élèves en difficulté et qui focalisent moins l'attention.

J'en viens maintenant au deuxième point, qui concerne les pratiques pédagogiques proprement dites.

Il y a une difficulté - elle a été évoquée aussi tout à l'heure par mon prédécesseur à cette tribune - qui tient aux tensions entre le conceptuel et les pratiques. L'attention des enseignants est de plus en plus mobilisée par la multiplication de journées spécifiques inscrites à l'ordre du jour éducatif pour lesquelles l'engagement des élèves est sollicité, au nom d'objectifs légitimes, mémoriels ou civiques. Dans ce domaine un flou est véritablement introduit dans les pratiques d'éducation civique. En tout état de cause derrière la multiplication de ces actions ponctuelles, souvent enthousiastes de la part des acteurs, des professeurs et des élèves, se révèle, en réalité, une absence de mise en perspective, une absence de réflexion en profondeur qui nuit globalement à l'acquisition de repères solides en matière d'éducation civique. Ce problème n'épargne pas l'esprit de défense, car l'action des forces armées est souvent envisagée aujourd'hui sous l'angle des missions humanitaires et de maintien de la paix, perception qui occulte ce faisant maintes autres problématiques autour des politiques de défense. C'est vrai aussi pour le devoir de mémoire, comme M. PHAN l'a rappelé il y a quelques minutes, je n'y reviens donc pas.

La deuxième tension concerne les écarts entre les outils et l'appropriation de la notion de défense. Nous en venons à parler des manuels scolaires, comme nous l'avons fait à l'occasion du colloque du mois de décembre 2003, pour dire que très majoritairement les outils dont disposent les enseignants, notamment au collège, parlent beaucoup des institutions, de l'organisation de la défense, mais que des pans entiers sont négligés ou donnent lieu à des passages rapides : la défense économique, la défense civile, entre autres, bénéficient de peu de pages. les enseignants, pour qui les manuels sont souvent une manière de découvrir des thèmes qu'ils méconnaissent, sont un peu démunis, il faut bien le dire, pour sortir des sempiternels organigrammes sur la défense nationale ou le fonctionnement de l'O.N.U..

Il faut parvenir à une acception et à une compréhension de la défense globale, définie par les ordonnances de janvier 1959. Un important travail est à faire pour renouveler les approches des supports pédagogiques en ce sens, notamment dans les manuels scolaires.

En lien étroit avec la précédente, la troisième tension est entre le réel et les représentations. Quand on parle de représentation, il faut évoquer, avant de parler de celle des élèves, celle des professeurs. Et il a été bien dit évidemment que chez les professeurs persiste encore une attitude assez rétive, même si elle a rien de commun avec ce que l'on a connu il y a une vingtaine d'années. Il y a encore une méfiance vis-à-vis de ce que je qualifierais de « chose militaire » ou de ce qui relève plus généralement de la défense. Nous avons un effort de conviction à réaliser, cela passe par un gros effort de formation pour lever toutes ces représentations encore péjoratives ou négatives. Quelles sont les représentations des élèves ? Nous avons relevé, dans le petit film micro-trottoir que vous avez vu tout à l'heure, combien cela peut peser. Nous avons tous souri en entendant un élève citer sa découverte de la guerre grâce à une émission de télé réalité sur une grande chaîne commerciale. Je crois qu'au delà de cet exemple, il nous faut prendre en compte ces visions du monde qu'ont les élèves, et souvent ce que l'on observe dans les classes va bien au-delà. En effet les représentations des élèves passent par ce qu'ils voient à la télévision, dans les jeux vidéo et les films de fiction, ils ne font toujours la différence entre les images de conflits entrevues dans les reportages des journaux télévisés et les scènes de guerres et de violences que nourrit leur consommation quotidienne de fictions en films ou vidéos. Que faut-il en faire ? Dans l'atelier nous avons dit qu'il ne fallait pas rejeter ou le réfuter cette culture de nos élèves avec dédain, mais au contraire qu'il est nécessaire de s'en emparer et de l'intégrer la démarche pédagogique pour mieux la déconstruire et in fine montrer aux élèves que le réel est tout autre chose. Le travail pédagogique, la démarche pédagogique, doivent s'appliquer à cette déconstruction qui passe par les médias, qui passe par un travail critique sur l'image véhiculée dans les médias.

Au total, quand on relie les deux aspects précédents, d'une part les tensions sur les outils et les contenus, d'autre part les tensions sur le réel et les représentations, on en vient à énoncer que les élèves ne retiennent que l'action de guerre, qu'ils ignorent les fondements, la pensée stratégique, le travail de préparation d'une action militaire, la projection, la planification., tout ce qui passe par la défense économique, la défense civile, tout ce qui passe aussi par les industries d'armement, la recherche, bref tout ce qui tend à prévenir le recours à la force ou à le repousser à l'ultime décision, dans le cadre d'une démocratie.

Pour terminer, nous avons formulé quelques propositions, qui se résument en en trois domaines; le dernier ayant été largement abordé par les autres ateliers sera repris pour mémoire.

Le premier domaine est l'adaptation des outils et des supports. Pour faire en sorte que les manuels, ou d'autres supports qui relèvent de l'édition publique, soient mieux adaptés nous avons peut-être tout intérêt aujourd'hui à collaborer entre acteurs de l'éducation nationale et représentants de la défense. Il a été demandé de prendre en considération les réserves intellectuelles et le dynamisme qui existe parmi les réservistes, de les associer à nos travaux. Il faut aussi tenter de mettre en cohérence les productions éditoriales, qu'elles soient classiques ou numériques, celles du ministère de la défense et celles du monde éducatif. On pourrait éviter des redondances bien inutiles en matière de publication. Utilise-t-on le même vocabulaire, peut-on s'accorder davantage sur les démarches ? Là aussi, un travail de mise en cohérence peut sûrement être fait, en tout cas c'est certainement une voie à défricher. Et puis, au plan des démarches, nous l'avons bien senti, il faut accorder une place plus grande à l'étude des situations plutôt que de partir de l'étude des organisations et des institutions pour remonter *in fine* à la place centrale des décisions et des valeurs sur lesquelles reposent évidemment tous ces mécanismes institutionnels et toutes ces décisions. Enfin, les outils sont ce qu'ils sont, l'outil papier se périmé très vite, aussi faut-il songer à la mise en ligne d'informations actualisés et mettre à disposition des enseignants un site qui leur permettrait d'avoir recours ou accès à banque de données en permanence au fait des évolutions.

Deuxième domaine de travail : l'ouverture et le partage. Il s'agit du rapprochement des deux institutions par les réseaux, les mises en commun. Il s'agit de développer les partenariats, comme par exemple la création de binômes entre établissements scolaires et unités militaires, ou de réseaux de correspondants "défense" dans les établissements scolaires. Autant de pistes, de maillages, déjà réalisés dans certaines académies, pour nourrir les échanges et contribuer à abaisser, de toutes parts, les barrières d'ignorance et d'incompréhension. Le partage sur les valeurs qui fondent l'esprit de défense passe aussi par la ritualisation: les événements et fêtes qui scandent la vie de la communauté nationale devraient être davantage qu'ils le sont actuellement des moments pour fédérer les énergies pour la formation des élèves et futurs citoyens à l'esprit public.

Certains d'entre eux ont suggéré de créer ce qui existe dans d'autres pays, d'où l'idée originale des Cadets de la République: durant le temps des vacances pourraient aller passer un temps de formation dans des unités militaires, ou dans le cadre de l'école ouverte des militaires pourraient tout autant apporter leurs compétences professionnelles afin d'aider des élèves à progresser évidemment dans leur scolarité et dans la maîtrise de certaines matières.

Troisième domaine, cela a été largement abordé tout à l'heure : la formation. Les outils ne sont rien sans ceux qui les utilisent, cela va de soi, cela va mieux en le disant et si nous voulons progresser dans ce domaine, il faut que les enseignants d'aujourd'hui par la formation continue, ceux de demain par la formation initiale, soient mieux assurés de maîtriser tous les enjeux de la défense et surtout qu'ils soient convaincus du bien fondé de sa place dans nos enseignements. Là aussi, des propositions originales ont été avancées. Ainsi, on rencontre parfois des difficultés dans car on ne dispose pas des ressources humaines nécessaires, ce pourquoi pour développer le réseau des formateurs potentiels il a été avancé la suggestion d'intégrer des enseignants à des stages ou des séminaires qui sont organisés par le ministère de la défense. Il suffirait que des conventions officialisent ce type de coopération.

On a dit tout à l'heure que pour favoriser le rapprochement multidisciplinaire on manquait de lisibilité globale des programmes. Ce qui fait défaut, selon, beaucoup de groupes, c'est moins un manuel mais qu'un ouvrage qui permette à tous les acteurs de faire une lecture transversale des programmes et de pointer les convergences pour faciliter les actions éducatives communes. Il n'est pas vain non plus de rappeler que le réseau des trinômes académique, qui ont acquis depuis de nombreuses années des compétences en la matière, pourrait être davantage sollicité pour penser et nourrir les plans de formations.

En conclusion, je dirai qu'à n'en pas douter le renouvellement des supports, la création de stages ont un coût et peuvent engager des moyens nouveaux et de plus en plus difficiles à réunir, mais en reprenant le propos de beaucoup de participants de l'atelier il faut affirmer tout autant que ne l'enseignement de l'esprit de défense ne saurait se focaliser sur des enjeux strictement matériels. Nous en revenons à notre point de départ, ce qui a le plus de valeur, de prix c'est l'adhésion des uns et des autres, notamment des enseignants, aux finalités de cet enseignement et la conviction qu'il est animé par les valeurs de la République et de la démocratie.

Je vous remercie.

Atelier D : Comment s'appuyer sur le témoignage pour enseigner la Défense ?/ L'exercice de l'autorité dans nos deux institutions

M. NICOLAZO DE BARMON.- Madame la Ministre, Messieurs les Officiers Généraux, Mesdames, Messieurs, je suis l'interprète du comité qui a traité les deux questions : « L'exercice de l'autorité dans nos deux institutions » et « Comment s'appuyer sur le témoignage pour enseigner la défense ? ».

Nous avons traité ces deux questions dans une logique de relative synergie dans la mesure où elles sont de nature à interagir l'une sur l'autre. La première impression qui ressort de cette étude est que ces deux sujets sont cruciaux dans nos deux institutions et qu'ils touchent intimement, notamment celui de l'autorité, chacun des membres de la communauté. La seconde impression, plus contradictoire, qui nous a interpellés est le faible engouement de cette assemblée pour ce sujet car un seul atelier a pu être activé. De là à penser que ce sujet est un peu tabou, il n'y a qu'un pas. L'idée générale qui ressort de nos travaux est que l'exercice de l'autorité est un art difficile, qui n'est pas inné et qui passe par un apprentissage progressif et méthodique. Par ailleurs, pour ce qui est du recours au témoignage, ce procédé est mis en œuvre de multiples manières, souvent pertinentes mais de façon très décentralisée et sans fil conducteur global.

Enfin, ce recours au témoignage est peut-être encore trop souvent circonscrit au devoir de mémoire. Je vais m'attacher à développer ces deux points au travers d'un état des lieux général avant d'essayer de livrer quelques pistes qui résultent de l'exploitation des échanges de ce matin.

Concernant l'exercice de l'autorité, nous avons unanimement constaté un affaiblissement au sein de la société des principes relevant de l'autorité, à savoir perte du sens des notions suivantes : respect de l'adulte, de la hiérarchie, du bien commun, de la discipline, des devoirs individuels fondamentaux ; cette perte de valeurs se fait, en revanche, au profit de l'individualisme et d'une certaine forme de liberté individuelle exclusive. Nous constatons également une certaine forme de déresponsabilisation des parents, de certains enseignants vis-à-vis du segment éducatif de leur attribution et également une prééminence de l'affectif sur le rationnel ou le légal, qui se traduit par une forte tendance au relativisme des comportements : « je fais ce que je veux ou je respecte si on me respecte », comme nous l'avons entendu dans le cadre du micro-trottoir de ce matin. Nous notons également, dans un autre registre, le besoin de devoir plus communiquer en amont et en aval les décisions afin de susciter leur appropriation. Nous relevons aussi l'importance prééminente en termes d'efficacité et de charisme du chef d'établissement ou du commandant militaire pour garantir la continuité du service public pour l'éducation nationale ou de la réussite de la mission dans la durée pour le militaire.

Nous avons essayé d'appréhender cette question de l'autorité selon le prisme de chaque institution. Au sein de l'Éducation nationale, il a été identifié que l'exercice de l'autorité du chef d'établissement s'exerce de façon complexe, et non pas compliquée, dans le cadre de la loi de décentralisation et de la loi d'orientation dans la chaîne hiérarchique ministérielle, ministre/ recteur, sans négliger le pouvoir de la collectivité territoriale ainsi que celui des représentations syndicale et associative, au sein des conseils d'administration. Apparaissent également une perte de rituel ou de symbole, un manque de lisibilité des projets collectifs et un manque de continuité et d'universalité dans la mise en œuvre des principes pédagogiques ou de management et parfois de cohésion dans les équipes d'établissement.

Il existe, par ailleurs, un déficit de prise en compte du facteur formation à l'exercice de l'autorité, dans le cadre des instances de formation IUFM aux chefs d'établissement, même si des initiatives locales sont prises ici ou là, notamment en liaison avec la défense ou via l'excellent principe du tutorat au profit des jeunes enseignants.

Au plan de la défense, nous avons convenu que l'exercice de l'autorité était facilité par différents atouts : les dispositifs statutaires - un nouveau statut des militaires - et réglementaires - nouveau règlement de discipline générale, barèmes de sanctions largement délégués -, la définition des devoirs et des droits, le système hiérarchique qui permet la déclinaison jusqu'au plus bas niveau de la responsabilité et de l'exercice de l'autorité sans pour autant dégager la responsabilité du chef du niveau supérieur, le caractère spécifique du commandement d'opération qui exige au profit de la réussite de la mission et de la survie de ceux qui la conduisent une discipline et une obéissance sans faille, la prise en compte de la formation à l'exercice de l'autorité à tous les stades de la carrière sous forme de réflexion éthique - colloque, mise en situation, stages, documents cadres, etc. - et enfin, ce qui n'est pas forcément un détail, l'uniforme qui présente à la fois des vertus égalisatrices et de lisibilité de l'échelon hiérarchique.

De cette réflexion comparative, a émergé l'identification d'un certain nombre de principes que nous avons jugés structurants et qui sont jugés nécessaires au titre de l'exercice de l'autorité : tout d'abord le principe de loyauté hiérarchique qui est garant de la cohérence du projet commun et de cohésion d'ensemble, puis le principe selon lequel l'Éducation nationale ne peut pas faire l'économie d'une prise en compte de sa double responsabilité, instruire mais aussi éduquer selon les principes de base de la vie en société, le principe également de la notion d'autorité via une meilleure formation des enseignants, la valorisation des réussites individuelles et la recherche de la cohésion des équipes pédagogiques, le principe de promotion de rituel, formalisant les modalités de vie en commun et les relations humaines et enfin la promotion de ce que l'on peut qualifier de relais d'éducation – et c'est le père de famille qui parle -, externe à la structure locale où le jeune peut confronter ou conforter ses convictions ou celles de ses tuteurs avant et afin de se les approprier définitivement.

Ce dernier point nous amène logiquement vers l'enseignement de la défense via le témoignage. Par défense, il faut entendre défense globale. Et cela a été dit tout à l'heure ; celle-ci est la somme de diverses notions, essentielles, parfois sous-estimées : pays, nation, patrimoine, économie, culture, langue, histoire. Promouvoir la défense c'est en fait instiller dès le plus jeune âge un patriotisme de bon aloi où la fierté de ce que l'on est collectivement, en tant que nation bien dans sa peau, devient un modèle potentiellement intégrateur. La culture nationale primant dès lors sur le fait communautariste.

Cet enseignement de défense fait l'objet d'une réelle et louable prise en compte et prise de conscience si l'on considère la multitude des actions initiées localement : interventions de militaires, d'anciens combattants dans les établissements scolaires, organisations de colloques en commun, de forums, d'échanges entre enseignants et militaires sur des sujets de fond, participation d'enfants aux cérémonies patriotiques, création d'un drapeau dans les lycées et d'une garde associée, visite des mémoriaux. Pour autant, ces initiatives manquent de lisibilité, de cohérence et de synergie et s'inscrivent actuellement dans un plan de charge souvent saturé d'établissements très sollicités par toutes sortes d'acteurs légitimes - prévention routière, prévention sanitaire, etc. - qui les occupent beaucoup. Ces actions sont souvent circonscrites au devoir de mémoire et l'on peut se poser la question de leur devenir avec la disparition progressive des anciens combattants, anciens résistants et anciens déportés.

De cette analyse, il ressort le besoin de poursuivre et d'intensifier ces partenariats institutionnels et locaux moyennant une plus grande dynamique. Celle-ci doit associer tout au long de la vie des élèves l'ensemble des acteurs éducatifs et tous ceux de la nation, pas exclusivement militaires, impliquant le milieu associatif, le monde de l'entreprise afin de diffuser dans la durée un véritable esprit de défense global, compatible avec des projets tels que celui de la construction européenne. A cet égard, la mise en œuvre d'une politique globale, ponctuée d'actions concrètes au titre du plan national de pilotage de la formation, lui-même décliné au sein du plan académique des formations, pourrait être de nature à améliorer l'efficacité d'ensemble. Ainsi, outre les actions au profit du devoir de mémoire, on pourrait imaginer aisément la formalisation des innovations suivantes : parcours citoyen à rénover et à dynamiser dans la durée et la globalité du cycle scolaire depuis le plus jeune âge, jumelage de proximité au titre de la formation de défense, effort sur la formation IUFM et directeurs d'établissements qui pourraient être sensibilisés notamment au déroulement de la JAPD ainsi qu'aux principes liés à l'exercice de l'autorité au sein de la défense. Enfin, pourquoi ne pas imaginer, comme cela se fait avec certains ministères, développer des détachements de mobilités* croisées entre cadres de l'éducation nationale et cadres de la défense ?

En conclusion, en matière d'enseignement de défense et de l'exercice de l'autorité, le partenariat Éducation nationale/ Défense fonctionne bien, il a encore de beaux jours devant lui. Dès lors qu'une politique plus globale et mieux fédérée sera mise en œuvre dans le cadre d'un nouveau protocole que nous ne pouvons qu'appeler de nos vœux.